



Association pour le développement des Soins Palliatifs  
**Ouest-Hérault**

## **La charte du bénévole**

❖ MEMBRE DE L'ASSOCIATION ASP OUEST HERAULT TOUT BENEVOLE DOIT ASSURER SA MISSION EN S'ASTREIGNANT :

***A un vrai engagement :***

- Il s'engage vis-à-vis de l'association dont il est un des représentants sur une période d'un an minimum
- Il s'engage à une présence de 4 heures hebdomadaires auprès d'1 ou plusieurs personnes à accompagner à la demande de la coordinatrice.
- Il s'engage à participer tous les mois à un groupe de parole régulé par un psychologue.
- Il s'engage à participer aux formations continues organisées par l'association afin d'approfondir ses connaissances dans l'accompagnement.

***A conduire une démarche éthique :***

Le bénévole se doit d'affiner sa réflexion, tant individuelle que collective de la pratique d'accompagnement, dans le souci permanent du bien faire.

***Au respect de soi et des autres bénévoles***

Le bénévole est à l'écoute de soi et des autres (de ses croyances, de ses convictions, de ses limites...) dans le respect mutuel de chacun.

***A agir en toute loyauté***

Le bénévole agit en toute loyauté envers les autres bénévoles et envers l'association et les principes qu'elle défend, en étant fidèle aux engagements pris et en faisant preuve de probité.

***Dans le partage et la joie***

Le bénévole est membre d'un collectif dans lequel la valeur du partage a tout son sens, partage des tâches, des idées, des émotions, des sentiments et ceci, autant que faire se peut, dans un climat joyeux.

- **POUR NOTRE ASSOCIATION ACCOMPAGNER UNE PERSONNE EN SOUFFRANCE C'EST LUI OFFRIR :**

**Une écoute :**

Le bénévole se rend disponible dans le temps mais aussi en disponibilité intérieure pour être prêt à accueillir ce que dit la personne accompagnée. L'écoute est à la fois silences et paroles.

**Dans la juste distance :**

Le bénévole doit être en capacité de se mettre à la place de l'autre pour se rendre compte de ce qu'il vit et de la façon dont il le vit, mais sans s'identifier à son vécu et sans en vivre les émotions.

**Dans le respect**

Le bénévole se doit d'agir dans le respect des valeurs, des droits, de la culture, des choix et des croyances de la personne accompagnée.

**Dans la bienveillance**

Le regard porté sur la personne accompagnée par le bénévole est un regard qui le considère comme une personne unique, libre, en faisant confiance en ses potentiels et une personne capable de prendre ses propres décisions.

**En toute humilité**

Le bénévole n'exerce aucun pouvoir sur la personne accompagnée; accompagner n'est pas guider, même avec les meilleures intentions, c'est cheminer avec elle sans intention à son égard, sans projet pour elle et ses proches.

**Dans la joie et le partage**

Accompagner c'est offrir quelque chose de soi et accueillir quelque chose de l'autre en partage; c'est être ensemble, c'est se rencontrer dans la joie.

Date :

L'accompagnant(e) bénévole

Nom :

Prénom :

Signature :